



DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	37	9	3

**OBJET : 00-5 - PERSONNEL MUNICIPAL - ANNEE 2020 - RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SAISONNIERS POUR LES PERIODES DE SURCROIT D'ACTIVITE ET D'AFFLUENCE TOURISTIQUE - APPROBATION**

0 Original  
0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N° Enregistrement :

394219

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie,  
Le 27 DEC. 2019  
Et de la réception en Sous-Préfecture,  
Le 30 DEC. 2019

Par délégation du Maire,

La Directrice des Affaires Générales  
du Juridique et du Contentieux



L. MALHERBE

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

## du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2019

Le vendredi 20 décembre 2019 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 13/12/2019, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAoui-HUGUENIN-VILLEMEN, M. Marc FOSSOUD, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Eric PAUGET, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Alexia MISSANA, Mme Agnès GAILLOT, M. Tanguy CORNEC, M. Marc GERIOS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS.

Procurations :

Mme Marina LONVIS à Mme Nathalie DEPETRIS,  
M. Patrice COLOMB à M. Yves DAHAN,  
Mme Anne-Marie DUMONT à M. Bernard DELIQUAIRE,  
Mme Martine SAVALLI à Mme Anne-Marie BOUSQUET,  
Mme Jacqueline BOUFFIER à M. Eric PAUGET,  
M. Michel GASTALDI à M. Henri CHIALVA,  
Mme Cléa PUGNAIRE à M. Patrick DULBECCO,  
Mme Rachel DESBORDES à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN,  
M. Lionel TIVOLI à M. Tanguy CORNEC

Absents : M. Mickael URBANI, Mme Marine VALLEE, M. Louis LO FARO.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.  
Mme MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées.  
Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

Comme chaque année, le surcroît d'activité de certains services pendant les périodes d'affluence touristique ou à l'occasion de certaines manifestations, conduit la ville à renforcer l'effectif des structures concernées, avec pour objectif de permettre aux services publics municipaux d'assurer leurs missions dans les meilleures conditions.

Traditionnellement, l'effort de recrutement porte en priorité sur le renforcement des services au contact direct du public, qu'il s'agisse d'assurer la propreté et l'entretien de la voirie, des plages et équipements publics, de permettre l'accueil dans les équipements municipaux ou de garantir la sécurité des personnes et des biens. Sont également concernées par ces recrutements, les structures chargées d'assurer le soutien logistique des services de terrain.

Le statut général de la fonction publique prévoit que des missions à durée limitée peuvent être confiées à des agents nommés dans des emplois temporaires à périodicité saisonnière, dont la création suppose une décision préalable de l'assemblée délibérante. Les candidats sélectionnés seront alors recrutés dans les conditions fixées par les règlements statutaires et auront la qualité d'agents contractuels saisonniers de la fonction publique.

Les secteurs particulièrement concernés par ces recrutements saisonniers sont l'entretien des plages, la propreté urbaine, les musées, le guichet unique, et les maitres-nageurs au stade nautique.

Un autre grand secteur appelé à bénéficier très largement de l'effort de recrutement saisonnier est celui de la sécurité publique. L'objectif est d'améliorer encore la sécurité publique en maintenant les conditions d'une réelle sécurisation de l'espace public pendant les périodes d'afflux touristique. Il s'agit pour y parvenir de garantir la présence de la police municipale partout où cela s'avérera nécessaire.

Les services de soutien technique et logistique prolongeant vers l'amont l'activité des structures de terrain pourront être également renforcés par un appoint substantiel de personnel saisonnier toutes les fois où ceci apparaîtra nécessaire à une bonne exécution des missions qui leur sont confiées. En ce qui concerne les centres de loisirs, un soutien est particulièrement apporté aux Directions Logistique, Education et Jeunesse Loisirs afin d'assurer l'entretien ménager nécessaire.

Enfin, d'une manière générale, toute structure dont l'activité connaît une intensification particulière pendant les périodes d'affluence touristique bénéficiera d'un concours d'agents saisonniers dans la limite des besoins exprimés par l'administration.

Les candidats seront recrutés en référence :

- au 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle C1 de la catégorie C pour la plupart des recrutements ;
- au 7<sup>ème</sup> échelon de l'échelle C1 de la catégorie C pour les quelques saisonniers ayant la responsabilité d'une caisse ou ayant la responsabilité d'un groupe de saisonniers ;
- au 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle C2 de la catégorie C pour les auxiliaires de sécurité de la Police Municipale ;
- au 6<sup>ème</sup> échelon du nouvel espace statutaire de la catégorie B pour les maitres-nageurs du stade nautique.

Les agents sont recrutés par acte d'engagement individuel dans la limite des durées maximales prévues par la loi et ont la qualité d'agents contractuels de la fonction publique territoriale. Ils bénéficient de l'ensemble des droits et obligations reconnus par le statut à cette catégorie d'agents.

Le volume total d'activité mis à la charge des agents contractuels saisonniers correspond à 35 340 heures de service pour l'année 2020 permettant des recrutements à temps complet, à temps non complet 80 %, 70% 60% ou 50% sur des périodes s'étendant de 15 jours à quatre mois suivant les missions.

La présente délibération produira effet du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020.

L'incidence financière pour l'année 2020 est de 542 890 euros

OUI CET EXPOSE  
APRES EN AVOIR DELIBERE  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
**A l'unanimité,**

- **AUTORISE** le recrutement d'agents contractuels saisonniers à hauteur de 35 340 heures de service au cours de l'année 2020 étant précisé qu'ils permettront d'absorber les surcroûts d'activité d'ores et déjà prévus notamment pendant les périodes d'affluence touristique et d'assurer le fonctionnement normal du service public en ces occasions ;

- **INSCRIT** les crédits nécessaires au Budget Primitif 2020.

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ansi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

  
Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application "Télérecours" accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr/>. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : N°00-5

PERSONNEL MUNICIPAL - ANNEE 2020 - RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SAISONNIERS POUR LES PERIODES DE SURCROIT D'ACTIVITE ET D'AFFLUENCE TOURISTIQUE - APPROBATION

---

Date de transmission de l'acte : 30/12/2019

Date de réception de l'accusé de réception : 30/12/2019

---

Numéro de l'acte : lmc1734212 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20191220-lmc1734212-DE

---

Date de décision : 20/12/2019

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique  
4.2. Personnel contractuel